



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010713

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/12/2024 14H24 C:025094 I:19405
V/REF : 977252
V/Email reçu le Vendredi 20/12/2024 à 14H24

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 03371
IMMEUBLE : PARC DES CEDRES-3371
6-20, RUE DE LA MONTLUELDE
LA PARC DES CEDRES
01600 TREVoux

Vaulx en Velin, le 22 Janvier 2025

Référence Marché: M_231060001-1
LOCALISATION : ALLEE N°6 MONTLUELDE-LOGEMENT DE M/MME BENAMARA-RDC-TEL:*07 82878059*
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE EVACUATION EVIER ET SALLE D'EAU DANS
LA CHAMBRE PARENTALE
BIEN INDIQUER SUR LA FACTURE LA CAUSE DE L'OBSTRUCTION ET SI PROBLEME
DANS PC OU PP.
Donneur d'ordre : Mme J. VOUILLON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 24/12 A 15H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. BENAMARA AU REZ-DE-CHAUSSEE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE A PARTIR DE L'EVACUATION LAVABO
SUR ENVIRON 3ML
CONTROLE ECOULEMENT LAVABO ET BAIGNOIRE - RETABLI
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE A PARTIR DE L'EVACUATION EVIER - NEGATIF
LE CABLE RESSORT PAR LE SIPHON MACHINE A LAVER
DEPOSE D'UNE PORTION D'EVACUATION
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION SUR ENVIRON 5 ML
REPRISE DE LA PORTION PVC
CONTROLE ETANCHEITE ET DU BON ECOULEMENT - RAS
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 26/12/24 à 16H28 M. F. VERGNEAUX



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010713

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,75	CU0001-H(s)curage>1er tampon collect. Jr	6	180,03	495,08
TOTAL H.T.				495,08
T.V.A. a 10,00%				49,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>544,58</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 977252 du 20/12/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; jessie.vouillon@semcoda.com

Lieu d'intervention

MR BENAMARA Mosbah
MME BENAMARA Sabiha
6 RUE DE LA MONTLUELDE
01600 TREVOUX

Référence de la Demande

N°: 793 062 du 03/12/2024

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 231060001-1

Téléphone : 07.82.87.80.59

03371-00001-00001-00001 H / Type 5

Etage : RDC

Date entrée: 05/12/2022

Délai

Date limite exécution : 04/01/2025

Observations

Tél : 07.82.87.80.59.

BC VALIDE PAR FLORIAN VERGNEAUX

INTERVENTION HORS ASTREINTE

MERCI D'INDIQUER SUR VOTRE FACTURE LA CAUSE
DE L'OBSTRUCTION

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra
s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) - Suite aux évacuations évier etsalle d'eau (douche et lavabo) dans chambre parentale bouchées. BIEN INDIQUER SUR LA FACTURE LA CAUSE DE L'OBSTRUCTION ET SI PROBLEME DANS PC OU PP.	1,00	180,04	180,04	18,00	198,04
Total H.T.					180,04
Total TVA					18,00
Total TTC					198,04

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par
le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



Bon de Commande

N° : 977252 du 20/12/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par VOUILLON Jessie le 20/12/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **6 RUE DE LA MONTLUELDE 01600 TREVOUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **20/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 977252